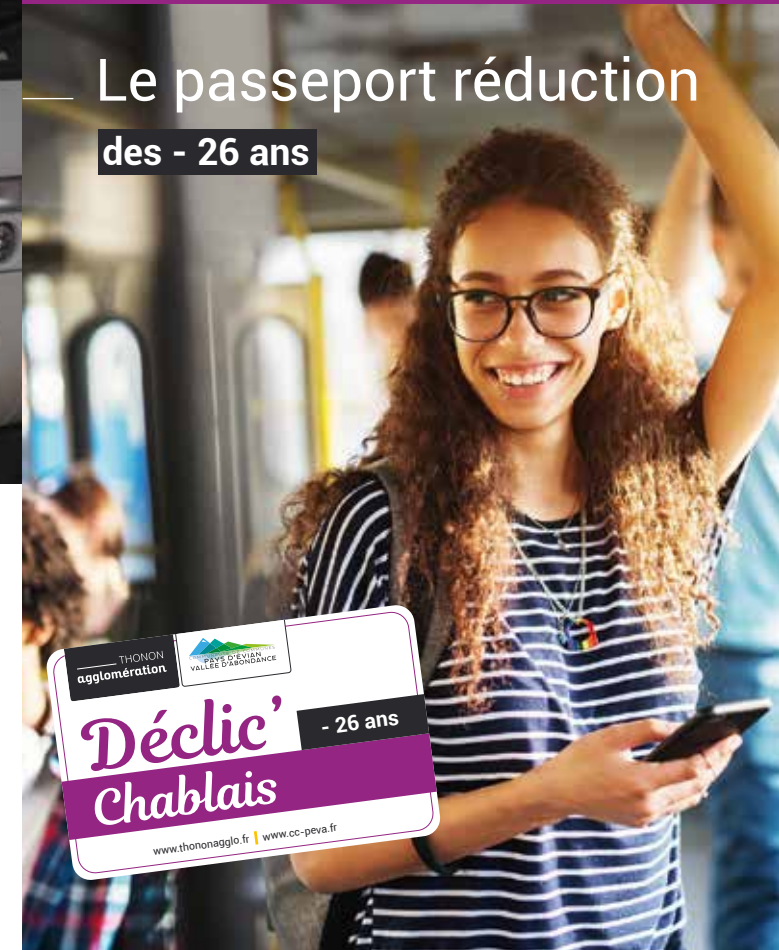


Carte *Décllic'* Chablais

Le passeport réduction
des - 26 ans



Règlement

La carte Décllic' Chablais s'adresse à tous les jeunes de 6 à 26 ans voyageant sur l'une des lignes interurbaines du Chablais (lire au verso « Sur quelles lignes l'utiliser ? ») et dont le domicile légal se situe dans l'une des communes de Thonon Agglomération.

Les enfants mineurs voyagent sous la responsabilité de leurs parents.

La tarification UNIRESO est exclue de ce dispositif.

La carte coûte 10 €.

Elle est valable du 01/09/2021 au 31/12/2021*.

Vérifiez que les dessertes autocars sont adaptées à vos besoins : la carte Décllic' ne peut pas être remboursée.

Conditions d'utilisation de la Carte

Décllic' Chablais - 26 ans

- ▶ Cette carte est rigoureusement personnelle
- ▶ Cette carte ne vaut pas titre de transport
- ▶ Présentez obligatoirement votre carte au conducteur pour le ticket à -50% et la carte + l'abonnement 300 ou 400 si vous en êtes détenteur
- ▶ Présentez obligatoirement votre carte au contrôleur en cours de route
- ▶ En cas de perte ou de vol, téléphonez au 04 50 94 59 27
- ▶ Duplicata 10 €

Toute fausse déclaration entraînera le retrait de la carte Décllic' de l'abonnement et le remboursement des coûts.

*Nouvelle offre - 26 ans à partir du 01/01/2022



Contact

THONON
agglomération

Service mobilité

Domaine de Thénières
74140 Ballaison
Tél : 04 50 94 59 27

www.thononagglo.fr

abacus-studio.com
Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des transports.
Les destinataires des données sont : les services de Thonon Agglomération. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du
6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez
exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Thonon Agglomération -
Service mobilité - Domaine de Thénières - 74140 Ballaison. Crédits photos : © CCPEVA, © Fabia

La Carte Décl'ic' Chablais

- 26 ans

10€

Valable
du 01/09/2021
au 31/12/2021⁽¹⁾

Pour qui ?

Pour tous les jeunes de 6 à 26 ans qui résident dans l'une des communes de Thonon Agglomération⁽²⁾.

- ▶ Les scolaires et étudiants.
- ▶ Les salariés et demandeurs d'emploi.

Quelle formule ?



La Carte **Décl'ic' Chablais** - 26 ans

= 50%

de réduction pour tout achat d'un ticket unité de transport sur présentation de votre carte auprès du transporteur.



La Carte **Décl'ic' Chablais** - 26 ans

+ ABONNEMENT 300

= 1 A/R jour scolaire

sur 1 ligne de votre choix
+ 50% de réduction sur les autres lignes
(lire ci-après « Sur quelles lignes l'utiliser ? »)



La Carte **Décl'ic' Chablais** - 26 ans

+ ABONNEMENT 400

= A/R illimités

sur 1 ligne de votre choix
+ 50% de réduction sur les autres lignes
(lire ci-après « Sur quelles lignes l'utiliser ? »)

Les jeunes bénéficiant d'une carte de transport n'ont pas besoin de carte Décl'ic'. Pendant les vacances scolaires, les week-ends et en dehors du trajet habituel, leur carte de transport scolaire fait office de carte Décl'ic' et leur permet de bénéficier des mêmes avantages.

(1) Nouvelle offre - 26 ans à partir du 01/01/2022.

(2) Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Le Lyaud, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Sciez, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex, Yvoire.

Les pièces à fournir :

- ▶ Le formulaire ci-contre à compléter.
- ▶ Une photocopie de la pièce d'identité recto verso du jeune.
- ▶ Une photocopie d'un justificatif de domicile.
- ▶ Une photo d'identité.

Après traitement du dossier, votre carte Décl'ic' vous sera adressée à domicile.

Les abonnements 300 et 400

Abonnement 300

Pour les étudiants, un abonnement annuel Domicile-Établissement à 300€ sur l'une des lignes régulières ouvertes aux bénéficiaires (lire ci-dessous « Sur quelles lignes l'utiliser ? ») avec possibilité de règlement en 3 trimestres (1 aller/retour par jour scolaire selon calendrier de l'Éducation Nationale de la zone de l'académie de Grenoble).

En dehors du trajet habituel et des périodes scolaires (week-end et vacances), réduction de 50% sur le ticket unité, sur toutes les lignes régulières (lire ci-dessous « Sur quelles lignes l'utiliser ? »).

Abonnement 400

Pour les apprentis, salariés, jeunes en recherche d'emploi, scolaires et étudiants : un abonnement annuel déplacements illimités à 400€ sur une ligne régulière interurbaine (lire ci-dessous « Sur quelles lignes l'utiliser ? ») (toute l'année et sur toutes les sections de la ligne régulière retenue). Pour les autres lignes, réduction de 50% sur le ticket unité. Cet abonnement glissant est valable 1 an de date à date sous réserve d'être détenteur de la carte Décl'ic' en cours de validité.

Où et comment se procurer ces abonnements ?

Rendez-vous chez votre transporteur muni de votre carte Décl'ic' pour acheter votre abonnement :

SAT - Gare routière place des Arts - 74200 THONON-LES-BAINS - 04 50 71 85 55 ou 5 rue Champ Dunand - Zone d'activités de Vongy - 74200 Thonon-les-Bains 04 50 71 00 88.
TRANSDEV (ligne T71 uniquement) - 85 av. de Saint Disdille - 74200 Thonon-les-Bains 04 50 81 74 74.

Quelles sont les conditions de remboursement ?

La demande, motivée, doit être adressée à Thonon Agglomération 2, place de l'Hôtel de Ville - BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex.

Le remboursement d'un ou deux trimestres ne peut intervenir que 15 jours avant qu'il(s) ne débute(nt). Toute demande intervenant après ce délai sera refusée.

Sur quelles lignes l'utiliser ?

Genève/Évian (T71), Thonon/Morzine (91), Bellevaux/Thonon (111), Thonon/Châtel (121), Thonon/Thollon-les-Mémises (122), Thonon/Féternes (123), Thonon/Saint-Paul (124), Thonon/Saint-Gingolph (131), Évian/Annemasse (141), Thonon/Bons-en-Chablais (142), Sciez/Douvaine (143), Thonon/Annemasse (151), Thonon/Douvaine (152).

Inscription et paiement en ligne sur
www.thononagglo.fr

Un service pratique, rapide et sécurisé

Formulaire Carte **Décl'ic' Chablais** - 26 ans

à compléter en majuscules et à retourner à l'adresse suivante :

Thonon Agglomération - Service mobilité
Domaine de Thénières - 74140 Ballaison
Tél : 04 50 94 59 27 - mobilite@thononagglo.fr

Cadre réservé à l'administration 2021 n°

Bénéficiaire

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

CP : Commune :

Tél : Portable :

Courriel :

STATUT (cocher une seule case)

- Primaire Collégien Lycéen Classe :
- Apprenti Étudiant En formation
- Salarié Sans activité

Établissement ou entreprise :

Commune CP :

Responsable légal

Nom et Prénom :

Tél : Portable :

Courriel :

Paiement

Carte Décl'ic' -26 ans / 10 euros

- Chèque à l'ordre du Trésor Public
- Espèces

Le paiement en espèces s'effectue uniquement à Thonon Agglomération (74140 Ballaison).

J'atteste avoir joint toutes les pièces à fournir (voir ci-contre) ainsi que le paiement,

Le : Signature